
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

29 SEPTEMBRE 2010

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (1)(1)

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA
JEUNESSE
PAR M. MATTHIEU DAELE.

—

(1) Voir Doc. n°116 (2009-2010) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme la ministre Huytebroeck	4
1.1	Crédits cabinets (DO 06)	4
1.2	Examen par secteur	4
1.2.1	Secteur de l'Aide à la jeunesse (DO17)	4
1.2.2	Secteur de l'aide aux détenus (DO 18)	5
1.2.3	Secteur de la jeunesse (DO23)	5
2	Discussion générale	6
3	Réponses de Mme la ministre	7
4	Répliques	8
5	Examen des divisions organiques (DO)	8
6	DO 23	8
7	Réponses de la Mme la ministre.	9
8	Répliques	9
9	DO 17.	9
10	Réponses de la Mme la ministre	10
11	DO 18	11
12	Votes sur l'avis	11

LISTE DES TABLEAUX

1	en milliers d'euros	5
2	Evolution du secteur Aide à la Jeunesse	5

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a examiné, au cours de sa réunion du 29 septembre 2010(2), le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 116 (2009-2010) n°1.

1 Exposé introductif de Mme la ministre Huytebroeck

La ministre expose d'abord les choses de façon globale. (voir Tableau 1. en milliers d'euros) :

Elle explique qu'entre le budget initial et l'ajusté, on peut constater un accroissement des moyens de 10.656.000 € .

Cette augmentation est due, pour l'essentiel, à la redistribution annuelle, à destination du secteur jeunesse (DO 23), de la subvention pour le secteur non-marchand pour un montant de 9.753.000 € en provenance de la DO 20 AB 01.01.01 – *Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand*.

L'accroissement budgétaire hors non marchand est donc de 903.000 € à l'ajustement 2010 dont 247.000 € d'ajustements techniques en sens divers.

La ministre souligne d'entrée de jeu que la Cour des Comptes n'a pas émis de commentaire ou d'observation particuliers concernant ces budgets.

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :
M. Bayet, M. Bolland, Mme Gonzalez Moyano (en remplacement de Mme Trotta), Mme Saudoyer, Mme Sonnet
Mme Bertieaux, Mme Cassart-Mailleux, M. Jeholet, Mme Reuter
M. Daele, M. Reinkin (Président)
M. Elsen, M. Migisha, M. Yzerbyt
Ont assisté aux travaux de la Commission :
M. Dupriez, Mme Goffinet : membres du Parlement
Mme Huytebroeck, Ministre de la Jeunesse
M. Cole, Représentant de la Cour des Comptes
M. Lizin, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Huytebroeck
Mme Freson, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Huytebroeck
Mme Francart, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Huytebroeck
M. Mathieu, coordinateur de la cellule jeunesse au cabinet de Mme la ministre Huytebroeck
M. Cordonnier, expert du groupe PS
M. Sohy, expert du groupe MR
M. Van Lint, secrétaire politique groupe ECOLO
Mme Vankerrebroeck, experte du groupe cdH

1.1 Crédits cabinets (DO 06)

La ministre fait remarquer l'économie sur les crédits de fonctionnement de son Cabinet.

1.2 Examen par secteur

1.2.1 Secteur de l'Aide à la jeunesse (DO17)

Dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, mis à part les mouvements liés à des redistributions internes de la provision du non-marchand(3) et des subventions facultatives, la ministre fait particulièrement état des évolutions suivantes : (voir Tableau 2. Evolution du secteur Aide à la Jeunesse)

Concernant l'A.B. 12.02.01, l'accroissement de 160.000 € est lié à des aménagements de nouveaux locaux de certains SAJ-SPJ (Huy, Tournai, Charleroi) de même qu'à l'équipement de bureau et l'équipement informatique destinés aux différents recrutements dans les SAJ-SPJ : 35.5 ETP pour renforcer les équipes et 31 ETP dans les SPJ pour mettre en œuvre le suivi intensif. Rappelons que le coût des rémunérations est pris en charge à la DO 11 (Fonction publique).

A propos de l'A.B. 33.16.11, la ministre précise que l'appel à projets visant à l'expérimentation de nouveaux modes de prises en charge dans le secteur de l'aide à la jeunesse a recueilli un grand succès : 110 projets introduits, 46 sélectionnés pour un total de 900.000,00 € ; c'est la raison pour laquelle La sélection a été opérée avec son administration, celle-ci assurera l'accompagnement pédagogique ainsi que l'évaluation de chacun des projets retenus.

La redistribution importante sur cette allocation de 531.000 euros s'explique en grande partie par la redistribution de l'AB 33.36.14 vers la 33.16.11 pour la liquidation des subventions du 1er semestre des SAS. Rappelons qu'ils ont été agréés à partir du 1er juillet 2010 et qu'ils relèvent à présent de l'allocation de base 33.37.14 – Subventions aux services d'accrochage scolaire.

Quant à l'A.B. 33.18.11, cette allocation de base, créée à l'initial du budget 2010, vise à soutenir des initiatives concertées des services du secteur jeunesse et du secteur de l'aide à la jeunesse. La sélection des projets est actuellement en cours au cabinet.

Quant à l'AB.33.06.13, ce montant représente l'intervention de la ministre de l'Aide à la Jeunesse

(3) AB 17.33.35.14 Subventions non marchand : 22.170.000 € à l'initial, 16.207.000 € de redistributions et un solde à redistribuer de 5.963.000 €

TAB. 1 – en milliers d’euros				
DO	Intitulé	Initial	Ajusté	Différence
06	Crédits cabinets	1.861	1.821	-40
11	Observatoire	411	411	0
15	Infrastructures jeunesse et AAJ	5.100	5.100	0
17	AAJ	243.948	244.519	571
18	Aide aux détenus	2.233	2.336	103
23	Jeunesse	29.291	39.313	10.022
	Total	282.844	293.500	10.656

TAB. 2 – Evolution du secteur Aide à la Jeunesse		
AB	Libellé	Montant (+/-)
12.02.01	Dépenses de consommation en rapport avec l’occupation des locaux, à l’exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d’entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, format	+160
33.16.11	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse	+175
33.18.11	Subventions destinées à la réalisation d’actions transversales de l’aide à la jeunesse avec d’autres secteurs	+65
33.06.13	Subventions d’initiatives en matière d’adoption	+50
33.14.14	Subventions pour frais particuliers des services d’aide en milieu ouvert	+60
33.06.15	Financement de recherches dans le domaine de l’aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	+90
33.36.14	Subventions d’initiatives en matière d’aide à la jeunesse – Transfert vers la DO 11 pour prise en charge de l’Inspecteur des SAJ-SPJ	-18
12.33.04	Dépenses relatives à la prise en charge de formation – dépenses pour années antérieures	-11
TOTAL		+571

dans la reconstruction de l’orphelinat de Haït avec lequel la Communauté française collabore pour l’adoption d’enfants haïtiens et qui a été détruit lors du tremblement de terre.

En regard de l’A.B. 33.14.14, la ministre précise qu’un soutien particulier a été accordé cette année aux services droits des jeunes afin d’acquiescer et de renouveler la documentation nécessaire à l’accomplissement de leur mission d’information des jeunes.

Par rapport à l’A.B. 33.06.15, elle déclare que des moyens supplémentaires ont été prévus afin de financer différentes recherches essentielles au développement de nouvelles initiatives : recherche sur les familles d’accueil, recherche sur la coopération entre Phare et l’aide à la jeunesse, recherche sur l’utilisation du dispositif de prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction.

Quant à l’AB 33.36.14, la diminution de crédit correspond au transfert réalisé vers la DO11 afin de financer en novembre et décembre 2010 le poste d’inspecteur pédagogique des SAJ et des SPJ, récemment créé par décision du Gouvernement.

A l’AB 12.33.04, la diminution de crédit correspond à des montants dus et payés pour les années antérieures.

Soit, au total, conclut la ministre, un accroissement de 571.000,00 € pour la DO17.

1.2.2 Secteur de l’aide aux détenus (DO 18)

La ministre fait remarquer l’accroissement des ressources liées à l’aide aux détenus. Cet accroissement est financé par un transfert de budget de la DO11. Il s’agit en l’occurrence de renforcer l’aide aux jeunes à Saint-Hubert.

1.2.3 Secteur de la jeunesse (DO23)

En apparence, l’accroissement budgétaire est important. Il s’agit avant tout de transferts de budgets internes liés à la subvention du secteur non marchand (9.753.000 €). Pour le reste, on enregistre une hausse de budget pour 300.000 €.

Cette augmentation est dédiée, pour

21.000€ , à la reprise sur 2010 de dépenses relatives à la formation engagées en 2009 du fait d'avenants aux conventions passées avec la Fédération francophone des écoles de devoirs, l'Interfédérale belge des maisons et centres de jeunes, la Fédération des maisons de jeunes de Belgique francophone.

120.000 € sont affectés à la réalisation de deux recherches qui permettront d'éclairer la dynamique d'élaboration opérationnelle du Plan jeunesse. L'une portera sur la meilleure manière d'accompagner les jeunes dans le choix scolaire et professionnels, avec le rôle particulier du secteur de l'information jeunesse et le travail de réseau avec les acteurs de l'orientation. La seconde étude consistera en une étude comparative des modèles européens de transition des jeunes vers l'âge adulte, afin d'identifier ce qui, pour chaque jeune, permet de favoriser au mieux cette transition vers l'accès à l'indépendance financière et résidentielle des jeunes. Ces deux études devront respectivement aboutir sur des recommandations opérationnelles pour les questions traitées.

En vue de soutenir la mise sur pied d'un service citoyen comme dispositif alternatif et tremplin aux jeunes entre leurs études et la vie active, 20.000 € sont dédiés à l'action de la Plateforme pour le Service citoyen. Il s'agit en particulier de soutenir une démarche prospective portant sur le développement d'une offre générale de Service citoyen aux jeunes de la Communauté française qui souhaitent s'engager dans un projet de solidarité, au bénéfice d'une société durable.

Enfin, 129.000 € sont dédiés au lancement de la dynamique d'élaboration du Plan Jeunesse. Il s'agit en particulier de prévoir les moyens qui devraient servir à l'accompagnement méthodologique des travaux qui commenceront début 2011, ainsi qu'un financement complémentaire pour l'organisation des agoras et forums du Conseil de la Jeunesse.

Enfin, un montant de 10.000 euros correspond à l'intervention de la ministre de la Jeunesse dans l'aide à la reconstruction d'un orphelinat à Haïti (cfr aussi DO 17).

2 Discussion générale

Mme Saudoyer note que beaucoup de petits changements affectent le poste Aide à la jeunesse, il s'agit de ré-affectations qui, globalement, ne coupent pas dans les lignes de crédit principales. Elle se réjouit des lignes transversales et novatrices et de l'investissement clair que la ministre a fait dans ces nouveaux postes. Elle souhaiterait toute-

fois que l'on s'attèle à la définition des projets de transversalité.

Mme Sonnet se réjouit de ce que le programme relatif aux politiques de la Jeunesse soit en hausse ; elle se réjouit aussi des crédits complémentaires injectés pour la jeunesse organisée. Elle constate, non sans crainte, que certains ajustements paraissent fort importants par rapport aux crédits initialement prévus lors du vote du budget en décembre 2009 et en demande la raison.

En ce qui concerne le Plan Jeunesse, elle a pris bonne note de la volonté de la ministre qui souhaite aller de l'avant mais elle se demande quand ce plan aboutira et quand il sera permis d'avoir connaissance des projets retenus dans ce cadre-là.

Mme Cassart constate également un augmentation des dotations dans le programme Jeunesse qui s'oriente essentiellement vers l'emploi et le non-marchand.

Par rapport aux activités de soutien aux services extraordinaires, à l'AB 12.30.21, elle demande des précisions quant à l'affectation des crédits supplémentaires.

Elle demande également une liste des projets subventionnés par l'AB 33.03.21, liste qui pourra être jointe au rapport, le cas échéant.

Quant aux infrastructures des centres de jeunes ou des organisations de jeunesse, elle demande si, lorsque les crédits prévus ne sont pas consommés par leurs bénéficiaires, le solde restant du budget ne peut pas être réaffecté aux OJ qui en ont encore besoin.

M. Daele se réjouit de constater que cet ajustement budgétaire consacre à la hausse les moyens disponibles pour le secteur dont la ministre a la charge, sauf à la DO 06 où une baisse des crédits de 40.000 euros dans les frais de fonctionnement du cabinet constitue un bon signal à l'égard des citoyens.

Mme Bertieaux déclare qu'à l'instar de ce qu'elle a pu constater dans d'autres Commissions, l'ajustement présenté ici, n'est pas un grand événement politique. Dans la mesure où le groupe MR a voté contre le budget initial et par souci de cohérence, son groupe votera également contre le projet d'ajustement, bien qu'il ne présente pas de faits majeurs d'opposition.

Mme Reuter profite de l'examen de l'ajustement pour rappeler qu'elle regrette, dans la politique menée, le manque de fil conducteur dans le suivi de l'enfant. Elle plaide pour un suivi global de l'enfant, dès le plus jeune âge, et ce, à plus forte raison à l'heure où elle entend la volonté de la mi-

nistre de développer des projets de transversalité en Aide à la Jeunesse. Selon Mme Reuter, il ne peut y avoir d'un côté les jeunes et d'un côté les enfants. Il faut un suivi global, mais qui, actuellement, est rendu malaisé par la dispersion des compétences entre deux ministres fonctionnels différents.

Elle déclare que bien que les moyens croissent, le secteur de l'Aide à la jeunesse ne voit son crédit global augmenter que de 0.25 %. Elle ne voit donc pas une volonté ferme d'investir dans ce secteur.

Selon la commissaire, le refinancement du secteur de l'Aide à la jeunesse, sous la précédente législature - grâce au refinancement de la Communauté française - n'a cependant pas donné de résultats tangibles. Il semble donc que ce n'est pas tant une question de moyens mis en oeuvre que de répartition de ceux-ci. Mme Reuter souhaiterait que la ministre explicite son plan de réforme, dont elle a pris connaissance incidemment par la presse.

Mme Reuter note aussi une augmentation de 32 % des moyens qui concernent la prévention générale, ce qui démontre à tout le moins une volonté d'investir ce champs très important. Elle demande toutefois à la ministre quels sont les projets retenus et financés.

Elle demande encore si l'on peut faire une distinction entre les budgets jeunesse en danger et aide à la jeunesse.

Concernant les familles d'accueil, elle souhaiterait que la ministre détaille ses projets. Elle se demande aussi comment stimuler ces familles d'accueil, sachant qu'il y en a de moins en moins et que très souvent les services sont amenés à remettre prématurément en famille des enfants en danger.

Qu'en est il également des intentions de la ministre quant au manque criant de places d'urgence pour les enfants en danger, comme cela a été constaté sur le terrain ?

M. Yzerbyt note que l'ajustement confirme les lignes de force du budget de 2010. Par ces ajustements, on découvre la volonté de la ministre de travailler sur la transversalité, ce dont il se réjouit également ; il met aussi en garde de ne pas vider de leur substance les actions premières. Il attend, comme les autres, plus de détails concernant ces projets de transversalité et leur mise en œuvre.

3 Réponses de Mme la ministre

En ce qui concerne la transversalité, la ministre rappelle qu'elle a voulu que cette priorité soit transcrite clairement dans le budget. Ce n'est

pas un vain mot : des actions transversales ont déjà débuté sur le terrain tout en veillant à ne pas vider les actions des différents secteurs.

C'est précisément avec le secteur de l'Enfance que des actions de transversalité ont été réalisées prioritairement. Un premier protocole de coopération a d'ailleurs été signé entre l'Aide à la jeunesse et l'ONE au mois de mai - protocole qui correspondait à une demande très claire, sur le terrain.

Des ponts ont déjà été jetés avec le secteur des personnes handicapées, plus particulièrement avec le service bruxellois où il n'existait pas vraiment de collaboration.

De même, des connections et des collaborations sont déjà en cours et seront amenées à se développer davantage avec le secteur de la santé mentale, de l'enseignement et les CPAS.

En ce qui concerne l'enveloppe dédiée aux infrastructures jeunesse, la ministre confirme que les crédits excédentaires au soutien prévu par chacune des circulaires peuvent être réalloués pour répondre aux besoins des autres sous-secteurs. L'ensemble des moyens dédiés aux infrastructures ont été entièrement consommés.

La lutte contre l'enfance en danger est et reste un sujet qui tient la ministre à cœur et qui doit évidemment dépasser le cadre de son secteur ; il s'agit d'une lutte plus globale contre la précarité ; la question a été ouverte afin de concerner tous les secteurs y compris ceux du logement, de l'enseignement et de l'emploi.

Quant aux familles d'accueil, une recherche a été lancée avec la Fondation Roi Baudouin et devrait aboutir vers le début de 2011. Son objectif est de trouver des pistes concrètes en vue d'améliorer la formule. La ministre évoque également une recherche de solutions communes, avec les services de la Communauté flamande, confrontée à la même problématique.

Par ailleurs, comme l'ont remarqué certains commissaires, une grosse part de l'ajustement est due au soutien à l'emploi du secteur non-marchand, et donc aux acteurs qui travaillent dans le secteur, ce qui apparaît normal aux yeux de la ministre et justifie l'objet d'une telle revalorisation budgétaire.

Concernant le Plan Jeunesse, la ministre propose à la Commission de venir l'informer vers la fin de l'année ou au début de 2011 et de lui exposer les grands principes sur lesquels elle entend se fonder ainsi que l'agenda. Elle précise que les principes de ce plan seront exposés tout prochainement au Gouvernement avant d'être renvoyés

vers le secteur qui sera à nouveau consulté. Dès 2011 une nouvelle phase de concertation aura lieu avec le secteur. L'idée forte de ce plan est d'intégrer dans une même recherche de cohérence les politiques que chaque ministre mène sur des questions de jeunesse

4 Répliques

Mme Bertieaux rend hommage à la ministre et à son souci de transparence vis à vis du Parlement ; elle rappelle que les commissaires pourront toujours revenir sur ce sujet ultérieurement par le biais d'interpellations ou de questions.

La ministre souhaite préciser qu'il s'agit bien du Plan Jeunesse 12-25 (organisations de jeunesse) concerté avec le Gouvernement et le secteur de la Jeunesse et qu'il ne s'agit pas ici d'aide à la Jeunesse *sensu stricto*. Elle rappelle que la Commission avait émis l'idée de collaborer également sur l'image véhiculée par les jeunes. Cela pourrait être une dimension reprise également dans ce plan.

Mme Reuter se réjouit du travail qui se met en place autour de ce Plan Jeunesse et a pris acte des observations de la ministre concernant le lien entre la précarité et l'enfance en danger, mais elle rappelle le travail en profondeur qu'il reste à faire pour l'Enfance, de 0 à 18 ans, et les résultats à engranger pour aboutir à une transversalité effective dans cette matière.

Elle demande à la ministre quand seront disponibles les conclusions de l'étude commandée à la Fondation Roi Baudouin sur les familles d'accueil.

M. Bayet souhaite revenir quelque peu sur le Plan Jeunesse.

Il remercie la ministre et confirme le soutien que son groupe apporte à ce plan. Il insiste toutefois sur la nécessité d'avancer, au delà des annonces qui ont été faites régulièrement à propos de ce plan, depuis février dernier. Le commissaire n'a rien vu bouger. Il entend à présent la ministre affirmer que les choses ne devraient pas se concrétiser avant 2011.

La ministre rappelle qu'un budget de 129.000 euros est d'ores et déjà prévu à l'ajustement pour la mise sur pied des forums et des agoras.

M. Bayet en prend bonne note mais il souhaite que la ministre n'attende pas 2011 pour informer la Commission de cet ambitieux projet.

La ministre réitère sa proposition d'informer la Commission dans un avenir proche, dès qu'elle

aura présenté le projet plus avant au Gouvernement.

Mme Bertieaux revient sur les propos de Mme Reuter. On devrait avoir en Communauté française, plaide-t-elle, une politique de l'Enfance et de la Jeunesse mieux intégrée. La ministre aurait du recevoir les trois compétences : Enfance, Jeunesse, Aide à la Jeunesse.

Mme Bertieaux rappelle un fait divers dramatique, survenu sous la précédente législature et qui avait mis en lumière les besoins d'harmonisation, de transversalité et de rapprochement entre tous les acteurs concernés (Enfance, Aide à la jeunesse) ainsi que l'exigence d'une politique plus coordonnée, mieux articulée. Or, selon la commissaire, on est encore loin de palper les progrès réalisés en cette matière, et rien ne dit que de nouveaux faits similaires ne puissent à nouveau se produire.

La ministre n'est pas contre l'idée de politiques mieux coordonnées, et elle déclare que le protocole signé avec l'ONE va dans ce sens. Mais pour aboutir à une coordination totale, il faudrait également y inclure tous les acteurs PMS, les écoles, le secteur de la Justice (parquets, juges de la jeunesse), et les CPAS.

5 Examen des divisions organiques (DO)

6 DO 23

A propos de l'AB 12.30.21, **M. Migisha** note une importante augmentation de 134 % et en demande la nature.

Ce commissaire demande également à quelle réalité correspond l'augmentation de 11 % constatée à l'AB 33.03.21. Peut-on faire un lien entre cette augmentation et la circulaire de soutien aux projets jeune ?

Quant à l'augmentation de 20 % constatée à l'AB 33.04.21 (actions de transversalité) peut-on déjà avoir connaissance des projets ? Les appels à projets ont-ils été lancés ? Selon quelle procédure interroge le Commissaire ?

M. Migisha rappelle encore les très fortes demandes en matière de subventions liées à l'aménagement et la sécurisation des locaux, dans le secteur de la jeunesse. Or, cette allocation semble stable et n'a pas fait l'objet d'ajustement. Dès lors, comment peut-on faire face à tous les besoins, et selon quel calendrier ?

Concernant le centre de prêt de Nanine, à l'AB 74.07.15, l'augmentation de 70.000 euros bénéficie-t-elle de la même manière aux missions

de prêt de tentes et aux missions de prêt de matériel audio, selon quelle proportion ?

M. Daele, note que les importantes augmentations constatées à la DO 23 sont liées à la construction du Plan Jeunesse 12-25 - plan ambitieux et transversal prévu par la DPC. Ces moyens sont les bienvenus. La ministre a fait mention des deux études réalisées pour définir une méthode de participation dynamique ; M. Daele entend souligner l'effet positif de la démarche.

M. Bayet déclare qu'il est étonné par certaines augmentations prévues à l'ajustement, comme celles des crédits pour les OJ (+30 %), les CJ (+47 %). Il rappelle que lors du vote du budget initial, l'attention avait été attirée sur le fait que les montants n'avaient pas été bien estimés. D'où provient cette mésestimation ? S'agit-il de difficultés dans l'application des décrets de M. Tarabella ? Le commissaire souhaite y voir plus clair.

A l'instar d'autres commissaires, il voudrait également obtenir des explications concrètes à propos du poste budgétaire Transversalité Jeunesse. Par exemple : qu'en est-il de la transversalité jeunesse inter-ministérielle qui avait été prônée dans toutes les compétences communautaires. Des budgets ont-ils été prévus pour cela ?

7 Réponses de la Mme la ministre.

Quant à l'AB 12.30.21, la ministre déclare que les 120.000 euros prévus à l'ajustement correspondent au Plan Jeunesse (que l'on retrouve également à l'AB 33.03.21). Il s'agit plus précisément de deux recherches sur la période de transition entre le choix scolaire et le choix professionnel afin de savoir comment mieux accompagner les jeunes qui, à un moment donné, dans leur vie, sont amenés à faire ces choix. Cela inclut également toute la problématique liée à l'accès à l'indépendance financière des jeunes. L'étude devra déboucher sur des propositions très concrètes.

Les 129.000 euros prévus à l'AB 33.03.21 concernent plus précisément la dynamique du Plan Jeunesse. Ils représentent un premier financement de l'organisation des agoras et des forums, mais dont la répartition n'est pas encore déterminée à l'heure actuelle.

Quant à l'AB 33.18.11 (transversalité jeunes/aide à la jeunesse) la ministre déclare que 40 projets ont été rentrés et sélectionnés. Les 20.000 euros prévus à l'AB 33.04.21 représentent quant à eux l'ébauche d'un financement d'une plate-forme d'un service citoyen.

Elle renvoie M. Migisha et sa question à pro-

pos du centre de prêt de Nanine à sa collègue Fadila Laanan compétente pour l'AB concernée.

En sécurisation des locaux, elle déclare que tous les projets prioritaires ont été soutenus. Elle pourra fournir une liste. La ministre fait état de l'utilisation complète des moyens.

8 Répliques

M. Bayet acte et s'étonne que le crédit de 129.000 euros relatif au Plan Jeunesse ne puisse pas être encore détaillé ni réparti à l'heure actuelle alors qu'on s'apprête à le voter dans le cadre d'un ajustement budgétaire. Il est donc plus que temps de connaître les précisions sur la répartition de ce montant alors que la fin de l'année approche à grand pas. M. Bayet souhaite savoir concrètement à quoi va servir cet argent.

Il rappelle par ailleurs qu'il y a beaucoup d'OJ, de maisons de jeunes et de centres culturels, déjà financés par la Communauté française et qui pourraient prendre en charge l'organisation de ces agoras et de ces forums à un moindre coût. Il plaide, là aussi pour un maximum de cohérence et de transversalité.

La ministre entend bien ces remarques et précise que ces 129.000 euros viendront en complément des subventions habituelles, et seront bien ventilés et engagés avant la fin du mois de décembre afin de permettre la tenue de ces agoras et de ces forums dès 2011.

A la question de Mme Cassart à propos de la sécurisation des locaux, la ministre déclare que les 3 circulaires prises sur base de cette AB organisent un système de perméabilité des montants prévus par chacune des circulaires, entre les OJ, les centres de jeunes et les MJ. Elle confirme que cette perméabilité a effectivement joué dans le cadre des dossiers rentrés en 2010 (ce qui n'était pas le cas en 2009).

9 DO 17.

Mme Reuter, demande à connaître la finalité de la nouvelle AB 33.06.13.

La ministre répond qu'il s'agit d'un somme destinée à aider à la reconstruction d'un orphelinat en Haïti qui travaille avec l'association « Sourire d'enfants » à Charleroi.

Mme Reuter souhaite savoir ce qu'est devenu le stage parental. Existe-t-il toujours un suivi des projets, un financement ? L'initiative sera-t-elle reprise par la Communauté française ?

Dans ce contexte, elle demande encore ce qu'il en advient du SPEP ?

Quant aux subventions aux internats scolaires, il y avait budget de 2,3 millions pour 2010 ; or on note un succès croissant (+ 50 %) ; la ministre peut-elle expliquer la raison de ce succès ?

Quant aux SAIE, elle rappelle qu'on avait prévu le recrutement de 15 ETP ; elle demande quel en est le résultat et le suivi.

Enfin, Mme Reuter souhaite savoir comment fonctionne le croisement des données des multiples outils statistiques qui fonctionnent en matière d'Aide à la Jeunesse ; peut-on avoir une vision d'ensemble claire ?

Pour l'AB 12.02 M. Yzerbyt se demande si le montant n'est pas insuffisant pour faire face à la dette de la direction générale de l'Aide à la jeunesse. Des factures risquent d'être impayées en 2010. Il semble qu'il y aura dès lors des problèmes pour élaborer le budget de 2011 à partir de l'ajusté de 2010. Il demande que la ministre s'explique à ce sujet et plaide pour que l'on trouve des solutions appropriées afin de doter correctement cette AB et de permettre de faire face aux dépenses de la DG.

Quant aux transferts prévus via l'AB 33.36 pour financer les SAS, s'agit-il de financer les SAS qui fonctionnent actuellement, ou s'agirait-il de financer aussi des SAS nouvellement agréées comme le commissaire l'a entendu dire ?

Concernant l'AB 33.18.11 M. Yzerbyt souhaiterait connaître les projets qui ont (ou auront) été sélectionnés par la ministre.

Quant à l'augmentation de 60.000 euros prévue dans les crédits aux AMO, il a entendu la ministre expliquer que ce montant est destiné au Service Droit des Jeunes. S'agit-il d'un nouveau projet ? Est-il structurel ou ponctuel ?

M. Yzerbyt a aussi compris que la ministre souhaite valoriser le système des familles d'accueil, amené à prendre de plus en plus d'importance à l'avenir. Mais par ailleurs, on ne dote pas l'AB 33.23.14 de nouveaux moyens financiers. Il souhaite entendre la ministre à ce sujet. Comment compte-t-elle régler la question dans le budget en 2011 pour concrétiser ce projet ?

Enfin, le commissaire demande si, dans l'ajustement, on peut déjà retrouver un quelconque financement d'un protocole SAJ/CPAS.

Mme Saudoyer ne comprend pas pourquoi, à l'AB 33.12.11, l'enveloppe prévue pour les subventions accordées aux projets d'impulsions pour la politique des immigrés, diminue presque de

moitié alors que les témoignages font plutôt état d'un sous-financement du secteur.

Elle demande aussi ce qu'il advient des projets concernant les MENA.

Quant aux AB 33.14.14 et 33.06.15, elle rejoint les commentaires et les questions de M. Yzerbyt : comment explique-t-on les hausses constatées ? S'agit-il d'une mauvaise appréciation des besoins réels ou de l'émergence de nouveaux besoins ?

M. Daele se réjouit de l'accroissement de 571.000 euros au sein de la DO 17. Il souligne plus particulièrement l'AB 33.16.11 destinée à la réalisation des projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. L'appel à projets a rencontré un vif succès (110 projets envoyés/ 46 projets retenus) ; dès lors, l'augmentation de 175.000 euros prévue par l'AB est la bienvenue. M. Daele demande toutefois si l'évaluation de ces projets est aussi comprise dans les montants repris par cette AB.

10 Réponses de la Mme la ministre

La ministre déclare que le stage parental n'existe plus ; elle rappelle qu'au mois de mai 2009 le fédéral avait annoncé qu'il cessait de le financer (NB : à concurrence d'un million) ; elle a abordé la question de ce financement avec le ministre De Clerq lors d'une réunion en avril dernier ; depuis, le Gouvernement fédéral est tombé, et n'ayant pas pu conserver ce financement, l'opération n'a pas pu être poursuivie. L'association « Affiliation » avait été informée de la suppression du financement dès 2009.

La ministre ajoute que la Communauté française poursuivra néanmoins le soutien à la parentalité à travers d'autres projets, que ce soit dans le cadre de l'enfance en danger ou du suivi de la délinquance des jeunes.

Elle confirme l'augmentation des décisions de placement qui vont vers les internats, et ce, d'une part parce que la formule convient plutôt bien à un certain nombre de jeunes et d'autre part, en raison du manque de places dans d'autres structures.

Elle confirme le renforcement des SAIE dans toute l'action post-IPPJ ; ainsi, 9 éducateurs ont été engagés pour toute l'action post-IPPJ de Saint Hubert.

Les outils statistiques, quant à eux, seront intégrés dans un nouveau programme appelé « Image ». C'est un grand chantier sur lequel la ministre travaille avec l'administration afin

d'aboutir à plus de cohérence.

En ce qui concerne l'AB 12.02 la ministre précise qu'il n'y aura pas de cavalier budgétaire avant la fin de l'année. Elle veillera à demander plus de budget pour 2011, mais elle ne peut s'avancer davantage à ce stade, car cela dépendra des prochaines discussions budgétaires.

Quant aux SAS, la ministre déclare qu'il n'y a pas eu de nouveaux agréments. On reste bien dans le cadre des 12 SAS actuellement agréées.

Elle déclare encore que les projets financés par l'AB 33.18.11 sont en voie de sélection. La liste des projets retenus pourra être communiquée aux commissaires dans un avenir proche.

Quant aux initiatives prévues par l'AB 33.16.11, l'adaptation est à relativiser puisqu'elle comprend 532.000 euros de redistribution et 175.000 euros de crédits supplémentaires. La redistribution s'explique parce que le financement des SAS était inscrit dans l'AB 33.06.14 ; il s'agit donc d'un glissement de 474.000 euros pour assurer le paiement des SAS pour les 6 premiers mois de 2010 (glissement vers la dite AB 33.16.11 qui finance les projets expérimentaux). Quant aux 175.000 euros, il s'agit bien de nouveaux crédits destinés à compléter le financement des 46 projets sélectionnés, mais aussi le financement des projets d'années antérieures et qui étaient étalés sur plusieurs exercices.

Pour répondre à la question de M. Yzerbyt sur l'AB 33.14.14, la ministre expose qu'il s'agit de financer les 5 SDJ à concurrence de 12.000 euros chacun, soit au total, 60.000 euros ; il s'agit bien d'une action ponctuelle et non récurrente.

Quant à la problématique des familles d'accueil, la ministre précise qu'aucune augmentation n'est prévue tant qu'on ne connaîtra pas les résultats de la recherche actuellement en cours avec la Fondation Roi Baudouin. Il s'agira de voir ultérieurement si les pistes proposées induiront, ou non, une modification budgétaire. Ce ne sera pas nécessairement le cas.

Dans le même ordre d'idées, elle précise qu'il n'existe pas encore de protocole entre les SAJ et les CPAS. Les contacts sont en cours mais tout comme la problématique des familles d'accueil, l'amélioration du système et la mise en place d'une coordination n'impliquent pas nécessairement une augmentation des moyens actuels.

En ce qui concerne l'AB 33.12.11, la ministre répond à Mme Saudoyer qu'il existe toujours des besoins et des projets mais que ceux-ci ont été transférés dans les projets expérimentaux, car ils

sont plus directement liés aux projets FIPI.

Quant à l'augmentation constatée dans l'AB 33.06.15, et qui soulevé des questions, la ministre précise qu'il s'agit de financement de recherches scientifiques liées à la transversalité, dans les domaines de l'aide spécialisée et de la protection de la jeunesse dont elle a souligné à maintes reprises l'importance.

11 DO 18

Mme Sonnet se réjouit de l'augmentation d'environ 50 % des subsides en faveur de l'aide aux détenus. Elle y reviendra dans une question orale.

12 Votes sur l'avis

Conformément à l'art. 67§5 du Règlement, la Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse recommande par 9 voix contre 2 l'adoption par la Commission des Finances, de la comptabilité, du Budget et du Sport, du Projet de décret contenant l'ajustement du Budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le Rapporteur,

Le Président,

M. DAELE

Y. REINKIN